

**Pharnext annonce un financement de 11 millions d'euros par le biais d'une augmentation de capital souscrite au bénéfice d'actionnaires existants et d'une émission d'obligations convertibles auprès d'investisseurs européens ; ces investisseurs européens ont indiqué une expression d'intérêt pour un montant additionnel de 25 millions d'euros en obligations convertibles**

- 6 millions d'euros par l'émission d'actions avec bons de souscription d'actions souscrite par deux actionnaires existants.
- 5 millions d'euros par l'émission d'obligations convertibles émises au bénéfice d'investisseurs européens.
- Forte marque d'intérêt exprimée par ce même groupe d'investisseurs pour souscrire des obligations convertibles pour un montant additionnel de 25 millions d'euros, en fonction des futures conditions de marchés.

**PARIS, France, le 04 février 2021 à 22h00 (CET) – Pharnext SA (FR0011191287 - ALPHA)**, (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, pionnière d'une nouvelle approche de développement de combinaisons de médicaments innovantes basées sur les Big Data génomiques et l'intelligence artificielle via sa plateforme PLEOTHERAPY™, a annoncé aujourd'hui un financement de 11 million d'euros réalisé par (i) une augmentation de capital d'environ 6 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** ») au bénéfice de deux actionnaires existants, par voie d'émission d'actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions ((le « **BSA** », et, avec les Actions Nouvelles, les « **ABSA** ») et (ii) l'émission d'obligations convertibles en actions (les « **OC** ») pour un montant total de 5 millions d'euros souscrites par Vester Finance et deux autres investisseurs européens . Ces derniers ont, par ailleurs, exprimé leur fort intérêt pour participer à un éventuel financement additionnel de 25 millions d'euros sous la forme d'obligations convertibles, dans les trente prochains mois, en fonction des conditions de marchés.

*« Nous sommes heureux d'annoncer cette augmentation de capital, preuve du soutien constant de nos actionnaires existants », a déclaré le Dr David Horn Solomon, Directeur Général de Pharnext. « Ce financement permettra de renforcer notre trésorerie pour poursuivre le développement de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A dans l'essai pivot de phase III ».*

*« Nous avons structuré le financement de manière à inclure une obligation convertible afin de gérer la dilution pour les actionnaires actuels et à continuer à fournir à Pharnext le financement nécessaire pour franchir des étapes importantes à court terme, tout en préservant assez de flexibilité pour augmenter plus tard, si nécessaire, l'échelle du système d'obligations convertibles, compte tenu du fort intérêt manifesté par les investisseurs européens », a déclaré Peter Collum, Directeur Financier et du Business Development de Pharnext*

Cette Augmentation de Capital n'a pas donné lieu et ne donnera pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »)

### Utilisation des fonds levés

Les fonds levés financeront plusieurs étapes clés prévues au cours du premier semestre 2021, en ce compris le lancement de l'essai clinique pivot de Phase III de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A au premier trimestre 2021, ainsi que l'obtention des premières données de l'analyse intermédiaire de notre étude d'extension long terme faisant suite au premier essai clinique de Phase III du PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A.

### Termes des ABSA

Les ABSA ont été émises par le conseil d'administration de la Société le 03 février 2021, sur exercice de la délégation lui ayant été consentie au titre de la 19ème résolution de l'assemblée générale mixte du 17 juillet 2020 (l'« Assemblée Générale »), avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de CB Lux et Lohas, deux actionnaires existants représentés au Conseil d'administration de la Société.

Le prix d'émission d'une ABSA s'élève à 3,42 euros, prime d'émission incluse (le « Prix d'Emission »), égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse (le « VWAP 3 jours ») sans décote faciale. Le Prix d'Emission d'une ABSA, incluant la valeur théorique d'un BSA, reflète une décote totale de 14.74 % par rapport au VWAP 3 jours, en conformité avec la 19ème résolution de l'Assemblée Générale.

### Termes des BSA

Un BSA est attaché à chaque Action Nouvelle.

Deux BSA donnent le droit de souscrire une Action ordinaire nouvelle de la Société, au prix de [4,45 euros par action, ce qui représente une prime de 30% par rapport au Prix d'Emission.

Les BSA peuvent être exercés à tout moment pendant une période de 60 mois à compter de leur émission. Dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés, un nombre total de 877.193 nouvelles actions ordinaires supplémentaires de la Société serait émises, représentant un montant total d'environ 3,9 millions d'euros.

La valeur théorique de chaque BSA, en prenant pour hypothèse une volatilité de 45% et sur la base du cours de clôture au 3 février 2021 Prix d'Emission, s'élève à 0,50€ d'après la formule de Black & Scholes, représentant une décote de 14.74% % par rapport au VWAP 3 jours. Prix d'Emission.

Les BSA seront immédiatement détachés des Actions Nouvelles dès leur émission et ne seront pas cotés.

### Termes des Obligations Convertibles

L'émission de l'emprunt obligataire sous forme d'OC a été décidée par le Conseil conseil d'administration le 3 février 2021 sur exercice de la délégation lui ayant été consentie au titre de la 19ème résolution de l'Assemblée Générale, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des souscripteurs.

Ces OC ont été émises à un prix égal à 95% de leur valeur nominale. Le montant nominal total des OC est de 5.473.685 euros pour un encaissement net de 5.000.000,75 euros, déduction faite de 5% applicable sur la valeur nominale et la commission de structuration. Les OC ne porteront pas intérêt et pourront être converties en actions ordinaires à la demande de leur porteur, à tout moment et à un prix de souscription par action (le « **Prix de Conversion** ») égal au montant le plus bas entre (i) 4,25 euros et (ii) 93% du plus petit des VWAP quotidiens sur une période de 15 jours précédant chaque demande de conversion, dans le respect de la limite fixée par l'Assemblée Générale (à savoir le VWAP 3 jours précédant immédiatement la demande de conversion diminué d'une décote maximale de 30%).

Les actions nouvelles résultant de la conversion des OC seront totalement fongibles avec les actions ordinaires existantes et jouiront des mêmes droits.

Dans le cadre du contrat d'émission des Obligations Convertibles, la Société s'engage à ne pas émettre de nouvelles valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital et pour lesquelles le prix d'émission immédiat ou à terme des actions est variable, tant que les OC n'auront pas été converties, sauf si les souscripteurs de ces valeurs mobilières s'engagent à les conserver tant que l'intégralité des OCA n'aura pas été intégralement convertie.

Les OC ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché Euronext Growth. Leur émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Cette opération a été conseillée et structurée par Vester Finance qui est également souscripteur des OC.

### Potentielle opération supplémentaire de 25 millions d'euros en obligations convertibles similaires

Les souscripteurs des OC ont, exprimé un fort intérêt pour participer à un éventuel financement additionnel de 25m€ millions d'euros dans les trente prochains mois, sous la forme d'obligations convertibles similaires, dont les termes devront être arrêtés d'un commun accord, en fonction des futures conditions de marchés, incluant le facteur de liquidité.

## Structure de l'actionariat de la Société à l'issue de l'Augmentation de Capital et impact théorique de l'émission des OC

A la suite de l'émission des ABSA, le capital social de la Société s'élèvera à 213.986,82 €, soit 21.398.682 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euros, représentant environ 108.93% du capital social existant de la Société.

Kotys, une société contrôlée par un membre du conseil d'administration de la Société en la personne de Monsieur Pierre Bastid, et CB LUX S.à.r.l., représentée par un membre du conseil d'administration de la Société en la personne de Monsieur Alexandre Berda, détenant respectivement 12.02% et 21.09% du capital social de la Société avant réalisation de l'Augmentation de Capital, ont souscrit à cette dernière pour un montant total de 6.000.000€. A la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital, ils détiendront respectivement 14,45% et 24,14 % du capital social de la Société.

À titre d'illustration, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant l'Augmentation de Capital (sur une base non diluée) et n'ayant pas participé à l'opération détiendra :

- 0,92% du capital social de la Société après l'Augmentation de Capital
- 0,88% après l'Augmentation de Capital et dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés.
- 0,82% après l'Augmentation de Capital et dans l'hypothèse où l'ensemble des BSA seraient exercés et l'ensemble des OC seraient converties sur la base du Prix de Conversion calculé en utilisant le plus petit des VWAP quotidiens sur une période de 15 jours à la date du présent communiqué, soit 3,06€ résultant, à titre illustratif, en une émission de 1.919.727 actions

| Actionnaires                            | Avant l'Augmentation de Capital |                               | Après l'Augmentation de Capital |                               | Après l'Augmentation de Capital et l'exercice des BSA |                               | Après l'Augmentation de Capital, l'exercice des BSA et la conversion des OC émises |                               |
|---|---------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
|   | Nombre d'actions                | Pourcentage du capital social | Nombre d'actions                | Pourcentage du capital social | Nombre d'actions                                      | Pourcentage du capital social | Nombre d'actions   | Pourcentage du capital social |
| CB Lux                                  | 4 142 521                       | 21.09%                        | 5 165 913                       | 24.14%                        | 5 677 609   | 25.49%                        | 5 677 609  | 23.47%                        |
| Tasly (Hong-Kong) Pharmaceutical Ltd    | 2 396 220                       | 12.20%                        | 2 396 220                       | 11.20%                        | 2 396 220   | 10.76%                        | 2 396 220  | 9.90%                         |
| LOHAS                                   | 2 360 972                       | 12.02%                        | 3 091 966                       | 14.45%                        | 3 457 463   | 15.52%                        | 3 457 463  | 14.29%                        |
| Fondateurs et Employés                  | 973 260                         | 4.95%                         | 973 260                         | 4.55%                         | 973 260   | 4.37%                         | 973 260  | 4.02%                         |
| Fonds Truffle Capital                   | 969 410                         | 4.93%                         | 969 410                         | 4.53%                         | 969 410   | 4.35%                         | 969 410  | 4.01%                         |
| Industriels (Dassault Merieux, IPSEN)   | 439 863                         | 2.24%                         | 439 863                         | 2.06%                         | 439 863   | 1.97%                         | 439 863  | 1.82%                         |
| Autres actionnaires (incluant flottant) | 8 362 050                       | 42.57%                        | 8 362 050                       | 39.08%                        | 8 362 050   | 37.54%                        | 10 281 777 <sup>(1)</sup>  | 42.49%                        |
| <b>Total</b>                            | <b>19 644 296</b>               | <b>100.00%</b>                | <b>21 398 682</b>               | <b>100.00%</b>                | <b>22 275 875</b>                                     | <b>100.00%</b>                | <b>24 195 602</b>  | <b>100.00%</b>                |

(1) Incluant l'hypothèse de 1 919 727 actions émises par conversion totale des OC émises, commissions de structuration incluses.

## Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités présentées dans la section 3 du document d'enregistrement universel de la Société, de langue anglaise, approuvé par l'AMF sous le numéro R. 20. 029 le 9 novembre 2020 ainsi que dans ses rapports financiers périodiques et ses communiqués de presse, dont des copies sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société ([www.pharnext.com](http://www.pharnext.com)). Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les risques suivants : (i) le prix des actions de la Société peut fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent connaître des fluctuations significatives, (iii) les actions de la Société peuvent faire l'objet de cessions sur le marché, susceptibles d'avoir un impact négatif sur le prix

des actions, et (iv) les actionnaires de la Société peuvent subir une dilution potentiellement importante résultant de toute augmentation de capital future qui serait nécessaire au financement de la Société.

## À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives orphelines et communes actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède deux produits en développement clinique. PXT3003 a terminé un essai de Phase III international pivot avec des premiers résultats positifs dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A et bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux États-Unis. PXT864 a obtenu des résultats de Phase II encourageants dans la maladie d'Alzheimer. Pharnext est le pionnier d'un nouveau paradigme de découverte de médicaments basé sur les Big Data génomiques et l'intelligence artificielle : PLEOTHERAPY™. Pharnext identifie et développe des combinaisons synergiques de médicaments appelées PLEODRUG™. Plus d'information sur [www.pharnext.com](http://www.pharnext.com).

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0011191287)

## Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives concernant Pharnext et ses activités, notamment concernant le calendrier et les perspectives des essais cliniques et des soumissions réglementaires des produits candidats de la Société, ainsi que la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, et l'utilisation du produit de celle-ci et de liquidités. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Pharnext considère comme raisonnables. Toutefois, les estimations contenues dans ces déclarations prospectives ne sauraient être garanties, celles-ci étant soumises à de nombreux risques, notamment les risques énoncés dans l'URD (*Universal registration document*) de Pharnext approuvé par l'AMF le 9 novembre 2020 sous le numéro R.20-029 ainsi que dans ses rapports financiers périodiques et communiqués de presse (dont des copies sont disponibles sur [www.pharnext.com](http://www.pharnext.com)), et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Pharnext opère. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué sont également soumises à des risques dont Pharnext n'a pas encore connaissance ou qui ne sont pas considérés comme importants par Pharnext à l'heure actuelle. En cas de survenance de tout ou partie de ces risques, les résultats réels, la situation financière, les performances ou les réalisations de Pharnext sont susceptibles de nettement différer de ces déclarations prospectives. Pharnext décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat d'actions nouvelles aux États-Unis ou dans toute autre pays. Il ne peut être offert ou vendu aucune valeur mobilière aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou existence d'une dispense d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933.

## Contacts



David Horn Solomon  
Directeur Général  
[contact@pharnext.com](mailto:contact@pharnext.com)  
+33 (0)1 41 09 22 30

**Relations Presse (International)**  
Consilium Strategic Communications  
Mary-Jane Elliott  
Sukaina Virji  
Alexandra Harrison  
[pharnext@consilium-comms.com](mailto:pharnext@consilium-comms.com)

**Relations Presse (France)**  
Ulysse Communication  
Bruno Arabian  
+33 (0)6 87 88 47 26  
[barabian@ulyse-communication.com](mailto:barabian@ulyse-communication.com)  
Pierre-Louis Germain  
+33 (0)6 64 79 97 51  
[plgermain@ulyse-communication.com](mailto:plgermain@ulyse-communication.com)  
+33 (0)1 81 70 96 30

**Relations Presse (U.S.)**  
Rooney Partners LLC  
Jeffrey Freedman  
[jfreedman@rooneyco.com](mailto:jfreedman@rooneyco.com)  
+1 646 432 0191

**Communication Financière (Europe)**

Actifin

Stéphane Ruiz

[sruiz@actifin.fr](mailto:sruiz@actifin.fr)

+33 (0)1 56 88 11 15